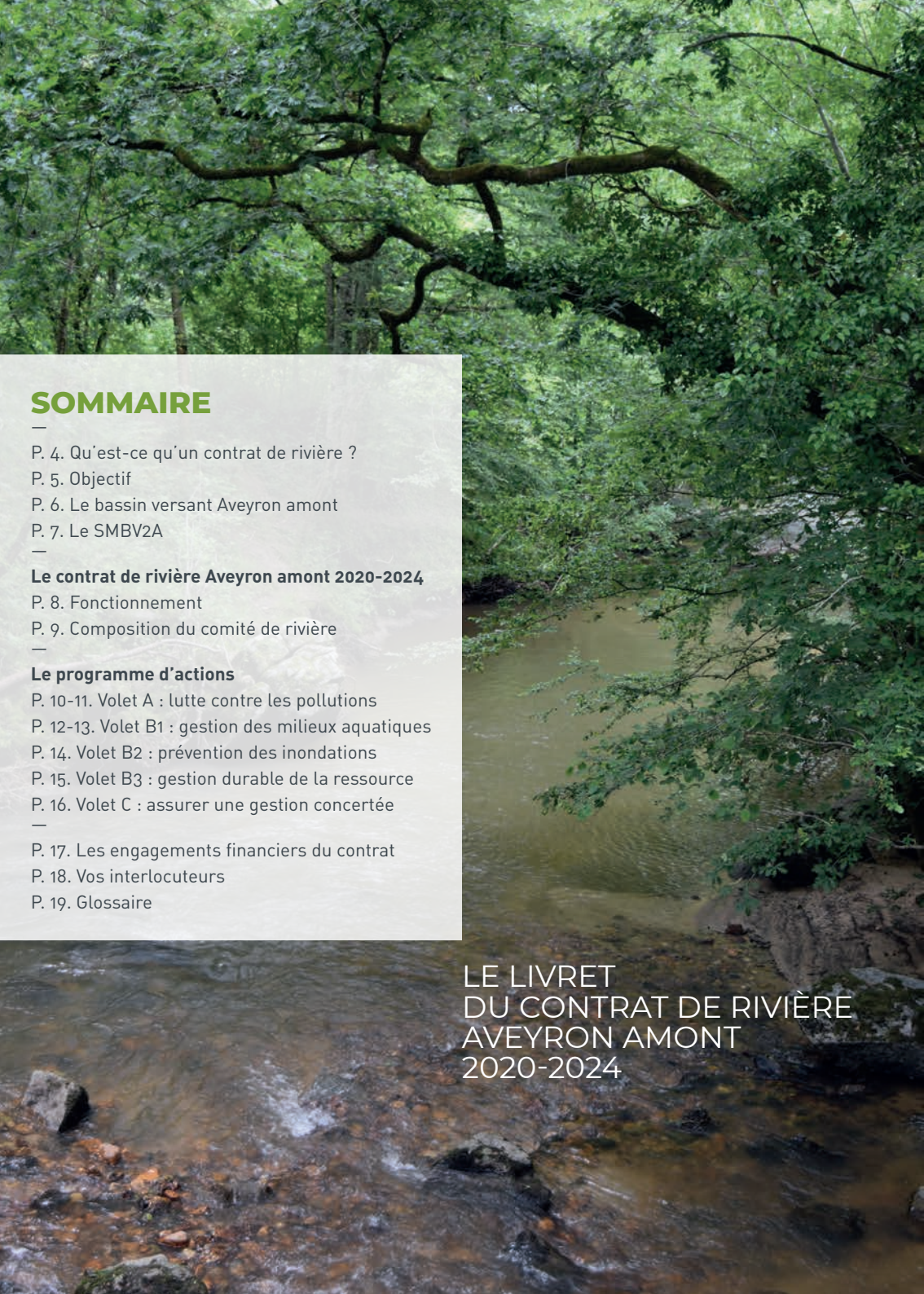


AVEYRON AMONT CONTRAT DE RIVIÈRE



2020-2024

LIVRET
DES ACTIONS
POUR UNE GESTION
DURABLE DU BASSIN
VERSANT



SOMMAIRE

-
- P. 4. Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?
- P. 5. Objectif
- P. 6. Le bassin versant Aveyron amont
- P. 7. Le SMBV2A
-

Le contrat de rivière Aveyron amont 2020-2024

- P. 8. Fonctionnement
- P. 9. Composition du comité de rivière
-

Le programme d'actions

- P. 10-11. Volet A : lutte contre les pollutions
- P. 12-13. Volet B1 : gestion des milieux aquatiques
- P. 14. Volet B2 : prévention des inondations
- P. 15. Volet B3 : gestion durable de la ressource
- P. 16. Volet C : assurer une gestion concertée
-
- P. 17. Les engagements financiers du contrat
- P. 18. Vos interlocuteurs
- P. 19. Glossaire

LE LIVRET DU CONTRAT DE RIVIÈRE AVEYRON AMONT 2020-2024

édit'eau

MICHEL ARTUS,

Président du comité de rivière Aveyron amont
Président du SMBV2A



En fin d'année 2019, plusieurs instances ont validé le dossier définitif du contrat de rivière Aveyron amont, venant ainsi récompenser tout le travail de plusieurs années réalisé par les acteurs locaux de ce projet territorial. Les actions se déclineront sur la période 2020-2024, au bénéfice des nombreux cours d'eau et milieux aquatiques que renferment nos vallées : Aveyron, Olip, Serre, Briane, Alzou, Serène, etc. Au total, pas moins de 87 actions contribuant à la préservation ou la reconquête du bon état des masses d'eau du territoire sont prévues, pour un montant avoisinant les 17 millions d'euros. Ces actions concernent des volets aussi importants que complémentaires qui ont trait à :

- la lutte contre les pollutions,
- la gestion des milieux aquatiques,
- la prévention des inondations,
- la gestion durable de la ressource,
- la gestion concertée à l'échelle du bassin dans son ensemble.

À travers cette programmation, le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A), animateur de la démarche, a fait en sorte de prendre en compte les solidarités « amont/aval » et « urbain/rural », garantissant ainsi une efficacité des actions au service de la population dans son ensemble. Cet effort n'aurait pu être possible sans la participation de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels il convient de citer l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les 14 communautés de communes et d'agglomération (EPCI) porteuses de la compétence GEMAPI et des missions d'animation qui y sont liées.

Le présent livret à but pédagogique, a pour objectif de rappeler ce qu'est un contrat de rivière, quel est son fonctionnement démocratique, et enfin vous présenter les actions à l'échelle du bassin Aveyron amont. Bien entendu, dans le prolongement de la lecture de ce livret, n'hésitez pas à contacter notre équipe technique (voir p.18) qui est à même de répondre à plusieurs de vos interrogations sur ce sujet qui nous tient à cœur.





L'Aveyron à Agen d'Aveyron

L'OBJECTIF DU CONTRAT DE RIVIÈRE EST D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR CONCILIER TOUS LES USAGES ET CONTRIBUER AU BON ÉTAT DES MASSES D'EAU.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIÈRE ?

Un contrat de rivière est un outil de gestion territoriale de l'eau basé sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs, gestionnaires et usagers de l'eau d'un même territoire. Cet outil existe en France depuis 1981. Il s'agit d'un engagement « moral », technique et financier entre maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers (Europe, État, Agence de l'eau, Région, Département...) à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent (le bassin versant). Cette démarche résulte d'une forte implication des acteurs locaux et d'une prise en compte des problématiques environnementales dans les politiques territoriales.

Le contrat de rivière se traduit par un programme pluriannuel d'actions (lutte contre les pollutions, gestion de la ressource en eau, restauration des milieux, animation, tourisme...) axé autour de la gestion collective de l'eau au sein du périmètre concerné. Sa mise en œuvre s'étale généralement sur 5 ans avec un bilan à mi-parcours qui permet notamment de réviser la programmation des actions et si besoin leur contenu.



Pêche électrique - Inventaire sur l'Aveyron à Brandonnet



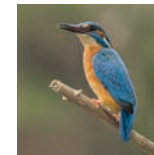
Pont du Cayla - Le Bas-Ségala



Pêche



Canoë-kayak (Villefranche-de-Rouergue)



Martin pêcheur (Laissac)



Pâturage



Fritillaire pintade



L'Aveyron en amont
du pont de Vézis
(Maleville et Le Bas-Ségala)

LE BASSIN VERSANT EN CHIFFRES

1 RÉGION : OCCITANIE
3 DÉPARTEMENTS (AVEYRON,
LOZÈRE ET TARN-ET-GARONNE)
SUPERFICIE : 1 560 KM²
+ DE 2 000 KM DE COURS D'EAU
83 COMMUNES
14 EPCI
104 000 HABITANTS

LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

La rivière Aveyron traverse d'Est en Ouest le département auquel elle a donné son nom. Elle prend sa source sur la commune de Sévérac-d'Aveyron (12) et coule jusqu'à sa confluence avec le Viaur à Laguépie (82). Le réseau hydrographique superficiel du bassin versant est composé par la rivière Aveyron (187 km) et par un réseau très dense d'affluents, dont les principaux sont l'Olip (14 km), la Serre (29 km), la Briane (12 km), l'Alzou (44 km) et la Serène (32 km). Le périmètre du contrat de rivière est identique à celui du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont.

De la haute vallée à la basse vallée, cette rivière traverse des paysages chargés d'histoire entre larges vallées alluviales et gorges encaissées recelant des trésors de biodiversité. Ce bassin versant, majoritairement rural, est ponctué par les pôles urbains de Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Les activités présentes sur ce territoire vont des grandes industries, à l'agriculture, l'artisanat et au tourisme.



BASSE VALLÉE



MOYENNE VALLÉE

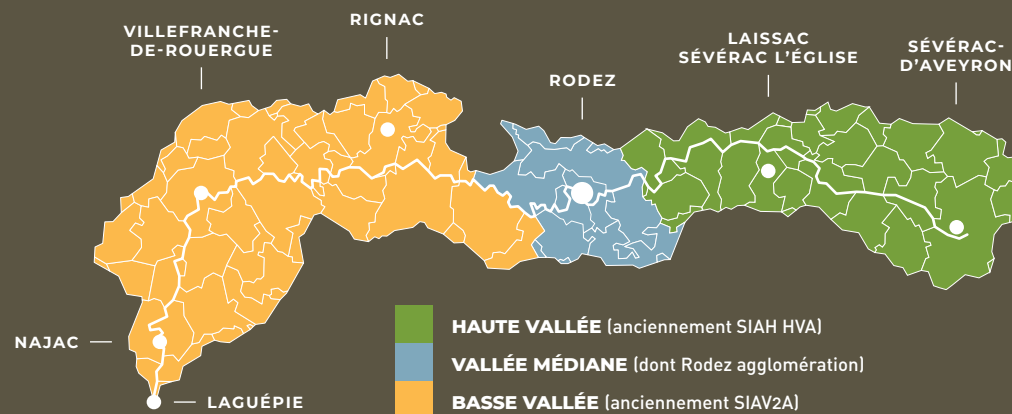


HAUTE VALLÉE

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A)

La nécessité de créer une structure gestionnaire des cours d'eau a vu le jour partant du constat que les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Agir efficacement demande une vision globale, à l'échelle du bassin versant, et des actions complémentaires entre l'amont et l'aval. Ensuite, agir collectivement, en revendiquant une solidarité amont-aval et urbain-rural, assure l'efficacité et la pérennité des opérations.

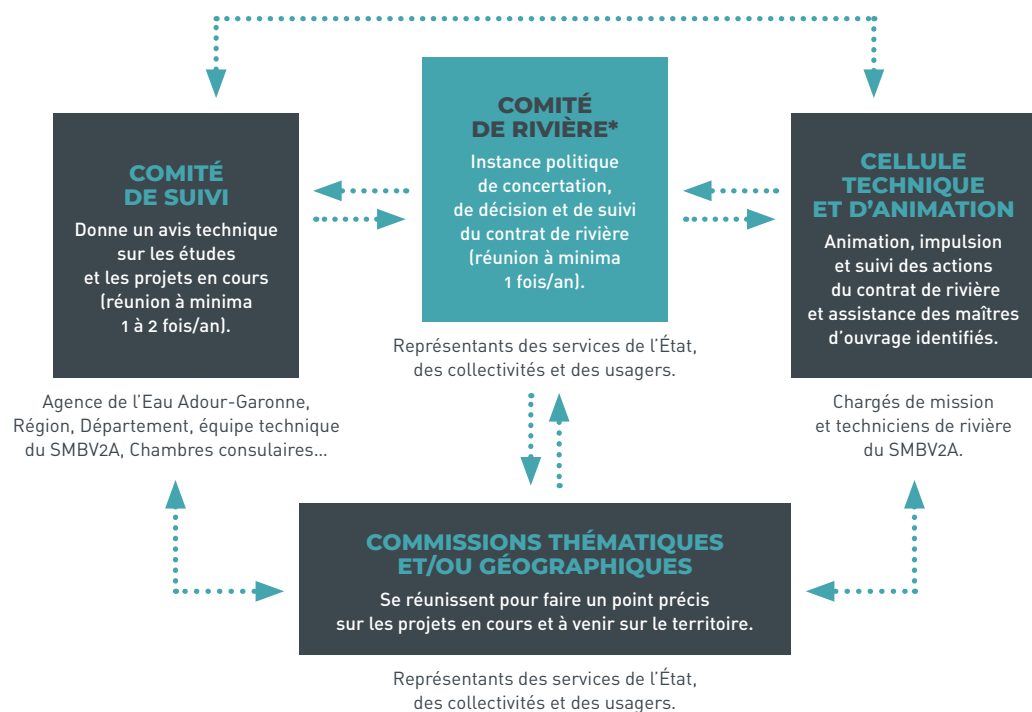
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A), a été créé à l'initiative des 3 structures gestionnaires des milieux aquatiques du bassin versant Aveyron amont : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), la Communauté d'agglomération de Rodez et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A).



HAUTE VALLÉE (anciennement SIAH HVA)
VALLÉE MÉDIANE (dont Rodez agglomération)
BASSE VALLÉE (anciennement SIAV2A)

Dès 2012, sur la volonté des élus locaux à se réunir, a été mise en place une Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA). De nombreux échanges ont eu lieu et la nécessité de créer un syndicat à l'échelle d'une vallée entière a germé. Toutes les actions menées depuis ces dernières années ont permis de créer le SMBV2A le 1^{er} janvier 2017. Il a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire, tout en contribuant à la prévention des inondations (compétence GEMAPI et complémentaire GEMAPI).

LE CONTRAT DE RIVIÈRE AVEYRON AMONT 2020-2024 FONCTIONNEMENT



LES ACTEURS ET PARTENAIRES DU CONTRAT DE RIVIÈRE

- 1 Patrick Gayrard, Vice-président du SMBV2A,
- 2 Michel Artus, Président du SMBV2A,
- 3 Catherine Adnet, Coordinatrice territoriale Tarn Aveyron de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- 4 Michel Mercadier, Vice-président sortant du SMBV2A,
- 5 Marion Sudres, Directrice du SMBV2A et Animatrice du contrat de rivière.



COMPOSITION DU COMITÉ DE RIVIÈRE

Selon l'arrêté préfectoral interdépartemental n°12-2018-12-26-009 du 26 décembre 2018 portant modification du comité rivière Aveyron Amont.

Les actions du contrat de rivière bénéficient du soutien technique et financier de nombreux partenaires, sans qui elles ne pourraient être mises en œuvre. Les maîtres d'ouvrage, nombreux et divers, demeurent également responsables de la réalisation des actions les concernant.

LES SERVICES DE L'ÉTAT

- DREAL d'Occitanie
- OFB d'Occitanie
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- DDT de l'Aveyron
- DDCSPP de l'Aveyron
- ONF
- ARS Occitanie

LES COLLECTIVITÉS

- Région Occitanie
- Conseil départemental de l'Aveyron
- Représentant ses adhérents, les 14 communautés de communes et d'agglomération du bassin versant
- SMBV2A
- Parc naturel régional des Grands Causses
- SIAEP des vallées de la Serre et d'Olt
- SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron
- SIAEP de la région de Vailhourles
- SMAEP de Montbazens Rignac
- Syndicat Mixte du SCoT Centre-Ouest Aveyron

LES USAGERS

- Commission Tarn-Aveyron
- Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron
- FDAAPPMA de l'Aveyron
- ADT de l'Aveyron
- CPIE de l'Aveyron
- CDOS de l'Aveyron
- Association Arbres Haies Paysages de l'Aveyron
- Fédération départementale de la Chasse de l'Aveyron
- OUGC du bassin versant de l'Aveyron
- Association Canope
- LPO de l'Aveyron
- CRPF Occitanie
- Association Halieuti-Aveyron-Viaur
- ARAM
- UDAF de l'Aveyron



VOLET A LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Le volet A du contrat de rivière contribue à la reconquête et au maintien du bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource pour les usagers.

VOLET A
—
MONTANT
PRÉVISIONNEL :
5 934 000 €



1

ACTIONS PRINCIPALES

Assainissement collectif

Améliorer les performances (maîtres d'ouvrage : collectivités).

→ Études et travaux sur les systèmes identifiés prioritaires dans la continuité des opérations en cours.

Exemples : Rodez Agglomération, communes de Marmont, Laissac, Luc-Primaube (Moussens), Monteils, Belcastel, Rignac, Compolibat, Villefranche-de-Rouergue, La Fouillade, et Sévérac-d'Aveyron...

→ Appui aux collectivités et aux gestionnaires des systèmes d'assainissement pour optimiser la gestion des équipements (appui Aveyron Ingénierie).

Assainissement non collectif (ANC)

Fiabiliser les plus impactants sur les zones à enjeux (maîtres d'ouvrage : SPANC, SMBV2A...).

→ Diagnostic puis priorisation des actions en 2022.

Industrie et artisanat

Lutter contre les pollutions dispersées sur le Ruthénois et le Villefranchois (maîtres d'ouvrage : collectivités, CCI de l'Aveyron, CMA de l'Aveyron...).

→ Diagnostic puis propositions d'actions en 2022.



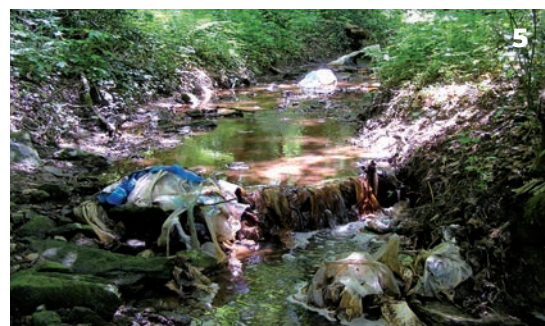
2



3



4



5

4. Pollution sur le bassin versant en 2015

5. Pollution sur le ruisseau de Canteserp



Grenouille verte

1. Inauguration de la station d'épuration à La Fouillade en 2017 / 2. Réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif sur le bassin de la Serène / 3. Pompage des boues à Solville

Baignade

Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, collectivités...).

2020
DIAGNOSTIC

Appel à candidature auprès des collectivités



Suivi bactériologique



Positionnement des élus vers une officialisation ou non du site de baignade

2021
PROFIL
DE
BAIGNADE



Si officialisation, réalisation des profils de baignade : identification des mesures de gestion, identification des sources de pollutions et actions visant à les supprimer.



VOLET B1 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le volet B1 du contrat de rivière contribue à la reconquête et au maintien du bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource pour les usagers.



1



2



3

ACTIONS PRINCIPALES

Milieux aquatiques

Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion - PPG (maître d'ouvrage : SMBV2A).

→ Poursuivre les travaux du PPG 2017-2021 (plan de gestion de la ripisylve et des bois morts, dispositifs d'abreuvement du bétail, mise en défens des berges, renaturation hydromorphologique...).

→ Diagnostic puis priorisation des actions pour le PPG 2022-2026.

Continuité écologique

Optimiser la gestion d'ouvrages et équiper les seuils identifiés prioritaires - cours d'eau poumons du bassin versant (maîtres d'ouvrage : ARAM, SMBV2A, propriétaires...).

→ Élaboration d'un guide, appuis techniques et travaux.

Sylvicole

Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole notamment sur les Palanges (maîtres d'ouvrage : CRPF, SMBV2A...).

Pêche

Aménager des sites d'halieutisme (maîtres d'ouvrage : collectivités, appui FDAAPPMA...).

Loisirs

Sensibiliser les structures de sports d'eaux vives (appui LPO, SMBV2A).



4

VOLET B1
—
MONTANT
PRÉVISIONNEL :
5 530 000 €



5



6

Agriculture

Sur les bassins versants de l'Olip, de la Briane et des Serènes (maîtres d'ouvrages : Chambre d'Agriculture, ADASEA, agriculteurs, organisme économique, appui SMBV2A...).

→ Olip et Briane : diagnostic territorial puis élaboration d'un programme d'actions à compter de 2022.

→ Continuer la dynamique sur les Serènes : optimisation environnementale des plans d'eau, limitation de l'érosion et du colmatage des cours d'eau et préservation des zones humides.

1. Renaturation du ruisseau de Saint-Félix (Rodez) / 2. Enlèvement d'embacles
3. Rampe d'abreuvement

4. Enlèvement d'embacles sur le Pont de Bramefon - Palmas d'Aveyron
5. Aides investissements (PDRR) / 6. Plantation de haie à Lunac (bassin Serène)
suite à un diagnostic érosion

VOLET B2
—
**MONTANT
PRÉVISIONNEL :**
2 126 000 €

VOLET B2 PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le volet B2 du contrat de rivière contribue à l'animation d'une gestion à l'échelle du bassin versant, au renforcement du suivi des eaux et à l'implication de la population.



1



2



3

ACTIONS PRINCIPALES

Inondation et PAPI

Accompagner la mise en place d'une culture du risque inondation (maîtres d'ouvrage : DDT, SMBV2A...) et engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme inondation à l'échelle du bassin versant (maître d'ouvrage : SMBV2A...).

Embâcles

Gérer les embâcles à l'échelle du bassin versant (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, propriétaires...).

Zone naturelle d'expansion de crues (ZEC)

Animer une démarche de préservation et de mise en valeur des ZEC de l'Auterne (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, collectivités...).

- Mise en place d'une gestion des zones humides par une activité agricole, développer des modules pédagogiques.
- Préserver la fonction zone d'expansion de crues, limiter l'incision et diversifier les écoulements.
- Sensibilisation du grand public : chemin « platelage-bois », panneaux de sensibilisation.

1. L'Aveyron à Monteils et Sanvensa pendant la crue de 2003 / 2. Crue de l'Auterne en 2019 sur le site de Notre Seigne (Onet-le-Château) / 3. Repère de crue à Layoule (Rodez)

VOLET B3
—
**MONTANT
PRÉVISIONNEL :**
861 000 €

VOLET B3 GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

Le volet B3 du contrat de rivière contribue à l'animation d'une gestion à l'échelle du bassin versant, au renforcement du suivi des eaux et à l'implication de la population.



1



2

ACTIONS PRINCIPALES

Économie d'eau

Favoriser la gestion intégrée et l'infiltration des eaux pluviales (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, collectivités, agriculteurs...) et intégration du changement climatique.

Gestion des périodes de crises

- Améliorer le suivi des débits d'étiages (maîtres d'ouvrage : DREAL, DDT, SMBV2A...).
- Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (maîtres d'ouvrage : PNRGC, DDT, Chambre d'Agriculture, AEAG, SMBV2A ...).

AEP

Améliorer la gestion des captages d'eau potable : rendement des réseaux, débits biologiques, restitution des sources autrefois captées (maîtres d'ouvrage : SIAEP...).

- 1. Station de mesure des débits sur la petite Serène à Lunac et La Fouillade
- 2. Étiage sur l'Alzou - Rignac



VOLET C
—
**MONTANT
PRÉVISIONNEL :**
2 441 000 €

VOLET C ASSURER UNE GESTION CONCERTÉE

Le volet C du contrat de rivière contribue à l'animation d'une gestion à l'échelle du bassin versant, au renforcement du suivi des eaux et à l'implication de la population.



1. Opération « Mon école mon cours d'eau »
2. Nostre-Seigne
3. Itinéraire de découverte des richesses naturelles sur la vallée de l'Aveyron

ACTIONS PRINCIPALES

Animation

1 animateur contrat rivière, 1 animateur espace rural et inondations, 3 techniciens rivières, 3 agents rivières (maître d'ouvrage : SMBV2A).

Appui technique

Accompagner les collectivités dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme, petit cycle de l'eau, etc. (maître d'ouvrage : SMBV2A).

Suivi

Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et celui des eaux souterraines (maîtres d'ouvrage : FDAPPMA, PNRGC, AEAG, SMBV2A...).

Valorisation

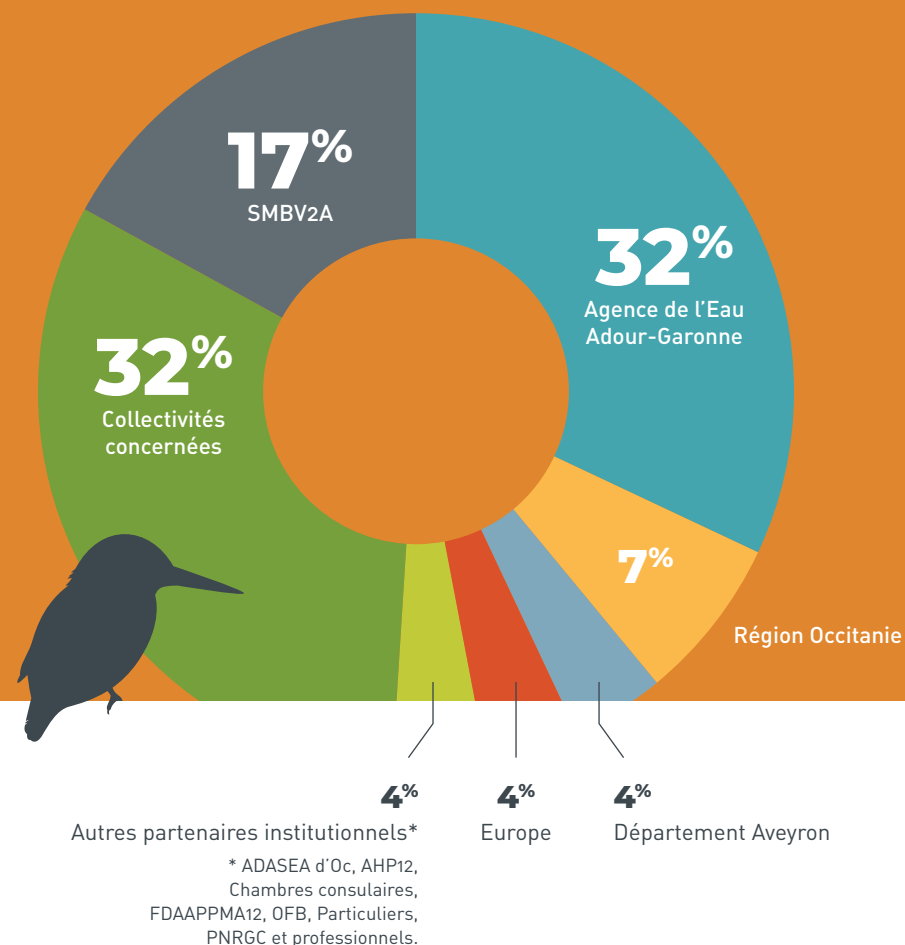
Création d'outils de communication, notamment un itinéraire de découverte des richesses naturelles sur la vallée de l'Aveyron (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, collectivités...).

Sensibilisation

Déployer un programme de sensibilisation scolaire sur la préservation des milieux aquatiques et valoriser les pratiques innovantes (maîtres d'ouvrage : SMBV2A, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA...).

2020-2024

**LES ENGAGEMENTS
FINANCIERS DU CONTRAT**
UN PROGRAMME DE 87 ACTIONS
POUR UN MONTANT TOTAL
DE PRÈS DE 17 MILLIONS D'EUROS.



VOS INTERLOCUTEURS

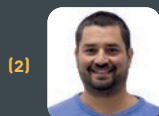
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

16 rue de la Muraille - 12390 RIGNAC
contact@aveyronamont.fr / 05.65.63.58.21
www.aveyronamont.fr



→ Marion SUDRES (1)

Animatrice du contrat de rivière
marion.sudres@aveyronamont.fr
06.81.31.45.90



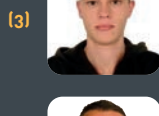
→ Vincent LAVERGNE (2)

Animateur espace rural et inondations
vincent.lavergne@aveyronamont.fr
06.88.30.74.69



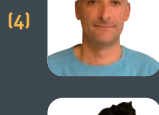
→ Paulin SENÉ LACOMBE (3)

Technicien de rivière haute vallée
paulin.senelacombe@aveyronamont.fr
07.85.45.81.94



→ Vincent MIQUEL (4)

Technicien de rivière moyenne vallée
Vincent.Miquel@rodezagglo.fr
05.65.46.78.50 ou 06.88.94.60.23



→ Chloé FOURNEL (5)

Technicienne de rivière basse vallée
chloe.fournel@aveyronamont.fr
06.07.63.07.40



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Délégation de Rodez
9 rue de Bruxelles - 12000 RODEZ
05.65.75.56.00 / eau-adour-garonne.fr

RÉGION OCCITANIE

Hôtel de Région Toulouse
22 bd du maréchal Juin - 31406 TOULOUSE
05.61.33.50.50 / laregion.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle - 12000 RODEZ
05.65.75.80.10 / aveyron.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'AVEYRON

9 rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370
12033 RODEZ
ddt@aveyron.gouv.fr / 05.65.73.50.00
aveyron.gouv.fr

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

9 rue de Bruxelles - Bourran - 12000 RODEZ
sd12@ofb.gouv.fr / 05.65.87.07.31
ofb.gouv.fr

AUTRES PARTENAIRES PRINCIPAUX

FÉDÉRATION DE L'AVEYRON POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
contact@pecheaveyron.fr / 05.65.68.41.52
pecheaveyron.fr

ASSOCIATION HALIEUTI-AVEYRON-VIAUR

Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
contact@pecheaveyron.fr / 05.65.68.41.52
pecheaveyron.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

Carrefour de l'agriculture - 12026 RODEZ
direction@aveyron.chambagri.fr / 05.65.73.79.00
aveyron.chambre-agriculture.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AVEYRON

17 rue Aristide Briand - BP 3349
12033 RODEZ Cx 9
contact@aveyron.cci.fr / 05.65.77.77.00
aveyron.cci.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON

Rue des Métiers - Parc d'activité de Cantaranne
CS 23350 - 12033 RODEZ Cx 9
artisanat@cm-aveyron.fr / 05.65.77.56.00
cm-aveyron.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71 boulevard de l'Ayrolle - 12101 MILLAU
info@parc-grands-causses.fr / 05.65.61.35.50
parc-grands-causses.fr

ADASEA d'Oc

5 boulevard du 122^e Régiment d'Infanterie
12023 RODEZ Cx 9
david.galibert@adasea.net / 05.65.73.76.76
adaseadoc.fr

G L O S S A I R E

ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture / **ADT** : Agence Départementale du Tourisme / **AEAG** : Agence de l'Eau Adour-Garonne / **AEP** : Alimentation en Eau Potable / **AHP 12** : association Arbres Haies Paysages de l'Aveyron / **Alluvial(e)** : qui se rapporte aux dépôts d'alluvions, matériaux déposés par la rivière / **ARAM** : Association Rouergate des Amis des Moulins / **ARS** : Agence Régionale de Santé / **Bassin versant** : territoire de collecte des eaux de pluie qui alimente une rivière, délimité par la ligne de partage des eaux / **CA** : Chambre d'Agriculture / **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie / **CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat / **CDOS** : Comité Départemental Olympique des Sports / **Continuité écologique** : possibilité de libre circulation des espèces, des sédiments et des débits (incluant la température de l'eau) / **CPIE** : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement / **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière / **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / **DDT** : Direction Départementale des Territoires / **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / **Embâcle** : masse d'objets solides (dont bois flotté) emportés par les eaux lors d'une crue puis bloqué dans le lit de la rivière / **EPCI FP** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (communauté de communes ou d'agglomération) / **Étiage** : plus bas niveau des eaux d'une rivière / **FDAAPPMA** : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques / **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations / **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux / **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques / **OFB** : Office Français de la Biodiversité / **ONF** : Office National des Forêts / **OUGC** : Organisme Unique de Gestion Collective / **PAPI** : Programme d'Action de Prévention des Inondations / **PDRR** : Programme de développement rural régional / **PNRGC** : Parc Naturel Régional des Grands Causses / **Ripisylve** : formation boisée (plus ou moins large) des berges de cours d'eau, constituée d'espèces adaptées aux conditions d'humidité des sols / **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale / **SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable / **SMAEP** : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable / **UDAF** : Union Départementale des Associations des Familles / **Zone d'expansion de crues (ZEC)** : espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans le lit majeur / **Zone humide** : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.



Cincle plongeur



L'Aveyron à Belcastel

www.aveyronamont.fr

Livret réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)
dans le cadre de l'action valorisation du contrat de rivière Aveyron amont.
Avec le soutien financier de :



Le SMBV2A via les communes et les communautés de communes
et d'agglomération du bassin versant de l'Aveyron.



Parution : avril 2020 / Rédaction : SMBV2A - Graphisme : Gilles Garrigues - Impression : Grapho12
Photos © : SMBV2A - Fédération de pêche 12 - E. Gilhodes - G. Garrigues - iStock - Tous droits réservés

Un merci particulier à Claire Picot qui a élaboré ce livret dans le cadre de sa mission
au sein du SMBV2A, avec l'appui de l'ensemble de l'équipe technique.